

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 4 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Serge RAMADIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents :

Mesdames Marie ANFRAY, Jennifer BONNARD, Laure GUIBERT, Élodie MARUCA, Sophie TOROSSIAN, Aurélie VIALAT

Messieurs Loïc CHARBONNEL, Jérôme CUSSAC, Jean-Marc HABRANT, Julien LOUBEYRE, Serge RAMADIER, Pascal ROULLAC, Sébastien VERDIER

Absents : -

Représentés : Monsieur Fabrice BUCHON par Madame Élodie MARUCA, Madame Laurène PRADINES-CHARBONNEL par Madame Sophie TOROSSIAN

Madame Élodie MARUCA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026
2. Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
3. Désignation de référents communaux « espèces à enjeux pour la santé humaine »
4. Signature d'une convention de servitudes avec la société ENEDIS pour la pose de 86 ml de câbles souterrains sur les parcelles cadastrées section ZM 38 et 39 à Mazerat pour le raccordement d'un bâtiment agricole photovoltaïque
5. Décision modificative n° 1 – Budget eau et assainissement
6. Acquisition d'une cuve à gazole
7. Remplacement de l'abri voyageurs place de l'église : demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
8. Demande d'aide auprès d'EDF pour l'acquisition de climatiseurs mobiles pour l'école dans le cadre du dispositif été 2026
9. Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif au contrôle de la gestion de la communauté de communes de Saint-Flour dans les domaines de l'accès aux droits et aux services publics et du droit à la mobilité
10. Questions diverses

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 061 2026** : Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2026.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 062 2026**: Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessous prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° décision	Objet
2026-005	Virement de crédits n° 1/2026. Virement de crédit d'un montant de 5 000.00 € de l'opération n° 88 (voirie) vers l'opération n° 61 (achat de matériel) pour pouvoir payer la facture d'AUTOTRANSAC relative à l'acquisition d'un véhicule électrique
2026-006	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain parcelles AI 0053 et AI 0054 – 14 rue Saint-Gal – Le bourg (maison FELIX)
2026-007	Acceptation du legs à titre particulier de Madame Paulette FELIX

• **N° DE 063 2026 : Désignation de référents communaux « espèces à enjeux pour la santé humaine »**

La Fédération REgionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Auvergne-Rhône-Alpes sollicite la désignation de référents communaux « espèces à enjeux pour la santé humaine » afin de pouvoir lutter efficacement localement contre les espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine, à savoir : l'ambrosie, la processionnaire du pin, la processionnaire du chêne, le moustique tigre, les tiques et berce du Caucase. Le rôle des référents est d'assurer la gestion des signalements, d'accompagner la mise en œuvre du plan de lutte et d'intervenir notamment dans le processus de médiation.

Pour plus d'efficacité, il est recommandé de désigner un binôme constitué d'un élu et d'un agent territorial.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE DÉSIGNER** Madame Marie ANFRAY, conseillère municipale, et Monsieur Claude CUSSAC, adjoint technique territorial, en qualité de référents communaux « espèces à enjeux pour la santé humaine » ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre les coordonnées des référents à la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes et à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette désignation.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 064 2026 : Convention de servitudes avec la société ENEDIS pour la pose de 86 ml de câbles souterrains sur les parcelles cadastrées section ZM 38 et 39 à Mazerat**

Dans le cadre du raccordement au réseau électrique du bâtiment photovoltaïque du GAEC DU VERGER à Mazerat, ENEDIS doit poser 86 ml de câbles souterrains sur les parcelles cadastrées section ZM n° 0038 et 0039 qui appartiennent à la commune et qui sont situées à proximité de la rue du Ribater.

Une convention de servitudes doit être signée avec ENEDIS. Cette convention prévoit une indemnité unique et forfaitaire de 20 € à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de cette servitude.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose de 86 ml de câbles souterrains sur les parcelles appartenant à la commune, cadastrées ZM 38 et ZM 39, au village de Mazerat.

VOTANTS : 15, POUR : 14 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 (Pascal ROULLAC)

• **N° DE 065 2026 : Décision modificative n° 1 – Budget eau et assainissement**

Cette décision modificative doit être prise pour deux raisons : pour enregistrer les écritures de cession du tractopelle HIDROMEK et pour constituer une provision pour les créances douteuses.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
605	Achats d'eau	6 534.78 €	757	Produits des cessions éléments actif	10 000.00 €
657 – 042	Valeurs comptables d'actifs cédés	3 492.08 €	7588	Autres	86.40 €
6817	Dot. dépréc. Actifs circulants	59.54 €			
TOTAL DÉPENSES		10 086.40 €	TOTAL RECETTES		10 086.40 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
2158 Op. 19	Autres instal. matériel, outill. techniq.	3 492.08 €	2158-040	Autres instal. matériel, outill. techniq.	3 492.08 €
TOTAL DÉPENSES		3 492.08 €	TOTAL RECETTES		3 492.08 €

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 066 2026 : Acquisition d'une cuve à gazole**

La cuve où est stocké le GNR dans le garage communal est endommagée et doit être remplacée.

Plusieurs devis ont été demandés pour la fourniture d'une cuve à gazole de 1 500 litres avec pompe : Groupe CMV, CHANSON, AGRO SERVICE 2000 et CH15 SAS.

Le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER l'achat d'une cuve à gazole avec pompe ;
- D'OPTER pour la proposition de l'entreprise CHANSON pour un montant de 1 740.00 € TTC qui permet d'avoir une pompe avec un débit satisfaisant pour un coût limité ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CHANSON correspondant.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 067 2026 : Remplacement de l'abri voyageurs situé place de l'église : demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

L'abri voyageurs situé place de l'église est endommagé et vieillissant. Il convient de demander à la Région de le remplacer. La Région prend à sa charge la fourniture et la pose de l'abri voyageurs. Plusieurs modèles d'abris voyageurs sont disponibles. Il convient donc de choisir le modèle et de déposer une demande d'aide sur le portail de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en joignant une délibération qui autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'aide et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le projet de remplacement de l'abri voyageurs situé place de l'église ;
- APPROUVE les termes de la convention de financement, de pose et de maintenance des abris voyageurs à signer avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande d'aide auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 068 2026 : Demande d'aide auprès d'EDF pour l'acquisition de climatiseurs mobiles pour l'école dans le cadre du dispositif été 2026**

Le dispositif été 2026 mis en place par EDF prend en charge les frais réels d'achat d'équipements de rafraîchissement branchés au réseau électrique permettant une mise en œuvre rapide, jusqu'à 400 € TTC par équipement sur présentation d'une facture datée entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, dans la limite de 10 équipements par établissement. Il s'adresse aux crèches municipales, aux établissements scolaires publics ou privés sous contrat, et aux centres de loisirs municipaux. La demande doit être déposée avant le 30 septembre 2026.

Un devis a été demandé à la société PÉRIÉ France pour 6 climatiseurs mobiles. Le montant de ce devis s'élève à 2 400€ HT / 2 880 € TTC, soit 400 € HT / 480 € TTC le climatiseur.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** le devis de la société PÉRIÉ France d'un montant de 2 400 € HT / 2 880 € TTC pour l'acquisition de six climatiseurs mobiles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès d'EDF dans le cadre du dispositif été 2026 pour le financement de six climatiseurs mobiles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 069 2026 : Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif au contrôle de la gestion de la Communauté de communes de Saint-Flour dans les domaines de l'accès aux droits et aux services publics et du droit à la mobilité**

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion, pour les exercices 2019 et suivants, de la Communauté de communes de Saint-Flour, au titre de son programme de travail 2025. Le contrôle s'est inscrit dans le cadre d'enquêtes engagées par les juridictions financières, en vue d'alimenter le rapport public annuel de 2026 sur les problématiques de cohésion et d'attractivité des territoires, le présent contrôle traitant de l'accès aux droits et aux services publics (dans un environnement numérique) et de l'exercice du droit à la mobilité.

Le contrôle a été engagé par lettre du 24 janvier 2025 adressée à Madame Céline CHARRIAUD, alors Présidente de la Communauté de communes, ainsi qu'à son prédécesseur, Monsieur Pierre JARLIER, en fonction jusqu'en 2020.

Le rapport d'observations provisoires a été notifié à Madame CHARRIAUD et à Monsieur JARLIER le 5 août 2025.

Après avoir examiné les rapports écrits reçus le 10 septembre 2025, la chambre a arrêté le 8 octobre 2025 ses observations définitives, objet du rapport joint en annexe.

Seule la recommandation suivante a été émise par la chambre régionale des comptes :

« Exploiter les données des comptes rendus d'activité, pour définir un plan d'actions en direction des communes dont les habitants bénéficient d'un faible accompagnement par les structures France Services ».

Le Conseil Municipal :

- **DÉBAT des éléments du rapport d'observations définitives sur l'accès aux droits et aux services publics et au droit à la mobilité.**

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Questions diverses

- **Adhésion à la Cuma du Lander**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'animatrice de la Fédération des Cuma du Cantal a fait parvenir un projet de convention à signer avec la Cuma du Lander. Ce projet de convention sera étudié lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Il conviendra de choisir le matériel que la commune peut avoir besoin d'utiliser. Il y aura le capital social à verser en une fois qui s'ajoute au coût du matériel qui est annuel ou horaire.

- **Travaux eau et assainissement**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des travaux qui ont été réalisés dernièrement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement :

- les agents techniques accompagnés des élus Messieurs Pascal ROULLAC et Jean-Marc HABRANT ont effectué des écoutes en nocturne à Védernat pour trouver les fuites. Le compteur situé après le château d'eau des quatre routes est ancien et ne compte pas tout le temps. Il sera remplacé. L'Agence de l'eau Adour Garonne peut financer à hauteur de 80 % les compteurs de section ou les vannes vétustes.

- rendez-vous en mairie avec M. Doré et M. Neveu de Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) qui sont venus présenter la prestation recherches de fuites sur le réseau AEP proposée par CIT. La convention de prestation technique pour recherche de fuite sera soumise au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Une journée recherches de fuites avec le CIT aura lieu prochainement.
- intervention de l'entreprise MOURGUES pour réparer la pompe de relevage qui ne fonctionnait pas à Mazerat afin d'éviter qu'un problème de pollution du ruisseau ne survienne si l'autre pompe de relevage était tombée en panne également.
- entretien de la station d'épuration à l'épaveuse.
- commande et remplacement prochainement par les agents techniques du mécanisme de chasse à auget de la station d'épuration qui ne fonctionne plus pour un coût de 3 400 € HT. Actuellement de l'eau s'écoule en permanence dans le premier réservoir et entraîne un encrassement des tuyaux.

- Eaux parasites du bourg

L'historique des études réalisées au sujet de ce problème d'eaux parasites a été repris. Des financements ont déjà été obtenus pour les travaux à réaliser pour résoudre ce problème : 60 204 € au titre de la DETR et 11 918 € au titre du Fonds Cantal Solidaire. Des prolongations de la durée de validité de ces subventions ont été obtenues. Le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne n'a pas été déposé. CIT doit se rapprocher de l'Agence de l'eau et travailler sur le dossier pour lancer le projet. Un emprunt est envisagé pour financer ces travaux sans pénaliser l'autofinancement sur le budget principal.

Si ce problème d'eaux parasites était résolu, la station d'épuration serait libérée de 58 % de sa capacité, de nouveaux branchements pourraient être réalisés et un lotissement pourrait être créé.

- Recensement de la population 2027

Le recensement de la population aura lieu de janvier à mi-février 2027. Deux agents recenseurs doivent être recrutés. Monsieur le Maire et Madame Élodie MARUCA ont une réunion en visioconférence le 24 septembre.

- Travaux de voirie à Liozargues

L'entreprise GUENIOT passera en mairie récupérer les plans modifiés suite à l'abandon du projet d'assainissement collectif dans les villages afin d'actualiser les devis. Les travaux prévus Chemin de l'école ne seront pas réalisés car un raccordement photovoltaïque doit être réalisé prochainement.

- Enfouissement des réseaux

Monsieur Sébastien VERDIER propose de réfléchir à l'enfouissement des réseaux secs à Mons. Les devis ont déjà été établis.

- Programme entretien des chemins communaux

Monsieur Jérôme CUSSAC propose d'établir un programme de réfection des chemins communaux car certains sont en très mauvais état.

- Demande d'achat d'une parcelle de bien de section à Rivet pour l'installation d'un système d'assainissement

Un habitant du village de Rivet souhaite acheter une parcelle de bien de section de 200 m² environ située en face chez lui de l'autre côté de la route pour y installer un système d'assainissement individuel. Un rendez-vous sera pris avec cette personne pour voir s'il n'y a pas une autre solution afin d'éviter de créer une servitude sur la voie communale.

- Téléthon

Le coordonnateur du Téléthon au niveau du département a envoyé un mail afin de proposer de mettre en place une animation Téléthon en lien avec les associations.

- Projet pumptrack

Il est envisagé de créer une pumptrack au bourg à proximité de la salle des fêtes. Les abords de la piste seraient aménagés avec des bancs, des espaces ombragés et des agrès sportifs. Pour financer cet équipement sportif, il est possible de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme « soutien à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 ». Ce dossier doit être déposé avant le 30 septembre. Plusieurs prestataires ont été contactés et doivent faire parvenir leurs propositions avant cette date butoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 10.

Le Maire,
Serge RAMADIER

Le secrétaire de séance,
Élodie MARUCA



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a horizontal line.